

Réf.	2024	CCAS	1
------	------	------	---

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
22/01/2024	22/01/2024	11	7	10

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier à 18h, le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni 42, Grande Rue à Breuillet, en salle du Chapitre, sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Présidente du CCAS de Breuillet.

**Etaient présents :** Mmes MAYEUR, PEREZ, LALEUF, COCHET, LONGS-BOSSE  
M. MAHE, GE

**Etaient absents :** Mme JACQUEMIN (pouvoir à Mme LALEUF), M. BEVE (pouvoir à M. GE), M. HILLION (pouvoir à Mme PEREZ), Mme FERREIRA (excusée)

Mme PEREZ a été élue secrétaire.

**OBJET :** BUDGET PRIMITIF /2024 – BUDGET CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu la délibération 2023-CCAS-33 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2024,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2024 du CCAS, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES</b>		<b>BP 2024</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 370,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	191 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 810,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>277 180,00 €</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	210,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>2 860,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>280 040,00 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES</b>		<b>BP 2024</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 880,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	257 800,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>279 690,00 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>350,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>280 040,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES</b>		<b>BP 2024</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 370,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>4 710,00 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>350,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 060,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES</b>		<b>BP 2024</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 200,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>2 200,00 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	210,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650,00 €
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>2 860,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 060,00 €</b>

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme La Présidente,

  
Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 09/02/2024 à 08h58

**REÇU EN PREFECTURE**

le 05/02/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-091-269100285-20240129-2024CCAS1-B

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## I - Section de fonctionnement

### A - Fonctionnement – Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	% du budget de fonctionnement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 370,00 €	28,34%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	191 000,00 €	68,20%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 810,00 €	2,43%
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>277 180,00 €</b>	<b>98,98%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	210,00 €	0,07%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650,00 €	0,95%
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>2 860,00 €</b>	<b>1,02%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>280 040,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Le chapitre 011 – Charges à caractère général

Chapitre 011			
Compte	Objet	BP 2024	% du chapitre
60	Achat et variation de stock	34 290,00 €	43,20%
61	Services extérieurs	20 320,00 €	25,60%
62	Autres services extérieurs	24 760,00 €	31,20%
<b>TOTAL</b>		<b>79 370,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Le chapitre 012 – Charges de personnel

Chapitre 012			
Compte	Objet	BP 2024	% du chapitre
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 400,00 €	1,26%
64	Charges de personnel	188 600,00 €	98,74%
<b>TOTAL</b>		<b>191 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## Le chapitre 65 – Autres charges de gestion

Chapitre 65			
Compte	Objet	BP 2024	% du chapitre
651	Aides à la personne	4 500,00 €	66,08%
658	Charges diverses de gestion courante	2 310,00 €	33,92%
<b>TOTAL</b>		<b>6 810,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

La part d'excédent de fonctionnement qui est consacrée au financement des investissements est de 210 €, représentant **0.07 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

## Le chapitre 042 – Opérations d'ordre

La part de dotation aux amortissements pour l'exercice 2024 s'élève à 2 650 €, cela représente **0.95 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

## B - Fonctionnement – Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	% du budget de fonctionnement
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00 €	0,36%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 880,00 €	7,46%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	257 800,00 €	92,06%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €	0,00%
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>279 690,00 €</b>	<b>99,88%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350,00 €	0,12%
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>350,00 €</b>	<b>0,12%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>280 040,00 €</b>	<b>199,88%</b>

## Le chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur rémunération sont inscrits de manière prévisionnelle pour 1 000 €, ce qui représente **0.36 %** du total des recettes de fonctionnement.

## Le chapitre 70 – Produits des services

Le compte 70632 représentant la totalité des recettes des séjours et sorties organisées



20 880 €, à savoir **7.46 %** du total des recettes de fonctionnement.

## Le chapitre 74 – Dotations et participations

La subvention d'équilibre versée par la commune de Breuillet à l'attention du CCAS pour l'exercice 2024 est de 257 800 €, ce qui représente **92.06 %** du budget total des recettes de fonctionnement.

## Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le compte 75888 représente la régularisation des arrondis relatifs au prélèvement à la source (PAS) sur le budget du CCAS. Il est approvisionné de manière prévisionnelle pour couvrir ces recettes pour un montant de 10 €.

## Le chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le CCAS a reçu sur l'exercice 2023 une subvention du Fonds d'Appui des Territoires Innovants Seniors à la suite de la mise en place de la salle La Parenthèse. Cette recette a été affectée sur la nature 1338 car il s'agit de fonds affectés à l'équipement amortissable et fait donc l'objet d'amortissements.

Il a donc fallu inscrire pour l'exercice 2024 une part de dotation aux amortissements sur le chapitre 042 en section de fonctionnement pour un montant de 350 €, représentant **0.12 %** du budget total des recettes de fonctionnement.

### A - Investissement – Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	% du budget d'investissement
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340,00 €	6,72%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 370,00 €	86,36%
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>4 710,00 €</b>	<b>93,08%</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	350,00 €	6,92%
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>350,00 €</b>	<b>6,92%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 060,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre représente les achats incorporels, notamment les logiciels. Pour l'exercice 2024, il est prévu un montant de 340 €, représentant **6.72 %** du budget total de la section dépenses d'investissement.

## Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Ce chapitre représente les achats mobiliers et informatiques pour un montant de 4 370 €. Cela représente **86.36 %** de la section dépenses d'investissement.

Mis en ligne le 09/02/2024 à 08h58

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-091-269100285-20240129-2024CCAS1-B

## Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section recettes de fonctionnement. Il s'élève à 350 € et représente **6.92 %** du budget total des dépenses d'investissement.

### *B - Investissement – Recettes*

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES BUDGETAIRES		BP 2024	% du budget d'investissement
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 200,00 €	43,48%
<b>TOTAL CHAPITRES REELS</b>		<b>2 200,00 €</b>	<b>43,48%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	210,00 €	4,15%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 650,00 €	52,37%
<b>TOTAL CHAPITRES D'ORDRE</b>		<b>2 860,00 €</b>	<b>56,52%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 060,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Le compte 10222 correspond aux recettes du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur certains investissements réalisés au cours de l'exercice N-2. Il s'élève, de manière prévisionnelle, à 2 200 €, ce qui représente **43.48 %** du budget total des recettes d'investissement.

## Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

La part d'excédent de fonctionnement est de 210 € représentant **4.15 %** du budget total des recettes d'investissement.

## Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement. Il s'élève à 2 650 € et représente **52.37 %** du budget total des recettes d'investissement.